

Foyer Rural

En septembre 2022, l'effectif du Foyer Rural a sensiblement diminué. Il compte maintenant **11 membres actifs permanents**. Après 3 années d'interruption, la **soirée moules/frites du 04 mars a réuni 100 personnes**. À cette occasion, nous avons eu le plaisir d'accueillir plusieurs familles installées récemment dans notre village.

Une nouvelle animation a été ajoutée au calendrier 2023 : une **bourse aux jouets d'occasion le 19 novembre dans la salle des fêtes**. De quoi donner un bon coup de main au père Noël !

Notre **prochain rendez-vous avec vous sera la fête d'été le dimanche 11 juin**. D'ici là, toute l'équipe du Foyer Rural vous souhaite le meilleur avec une joyeuse arrivée du printemps.

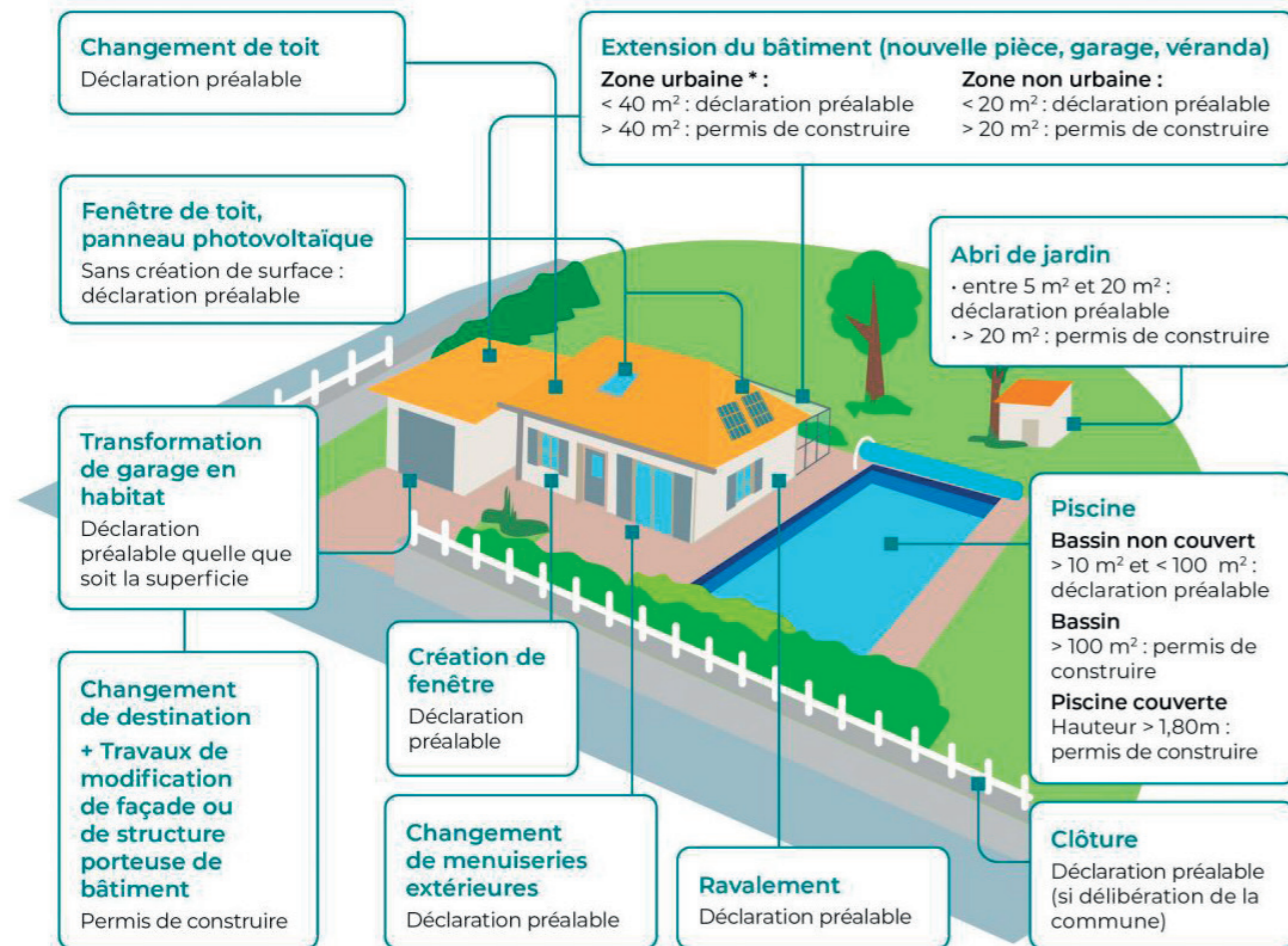


Information : Formalités d'urbanisme

Déclaration préalable ou permis de construire : Les autorisations d'urbanisme sont des **formalités obligatoires, préalables à la réalisation de constructions nouvelles**, de travaux sur construction existante, des changements de destination et des travaux d'aménagement (division de terrains, lotissements, aires de stationnement, etc.). **Les travaux exécutés sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent des infractions au code de l'urbanisme et aux règlements pris pour son application.**

L'accord de l'administration doit être obtenu avant d'engager vos travaux.

Le **schéma ci-dessous présente globalement les différents travaux soumis à permis de construire ou déclaration préalable**. Ce schéma n'ayant qu'un caractère indicatif il convient pour **tout projet de travaux** de s'adresser au préalable à votre mairie afin de vérifier quel type d'autorisation déposer.



* La zone urbaine est symbolisée par la lettre U dans les PLU (Ua, Ub...)
Dans le périmètre des Monuments historiques : toute modification est soumise à l'autorisation d'un architecte des Bâtiments de France.

Dans le cadre d'un permis de construire :

Pour une construction neuve : Vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
Pour une extension supérieure à 20 m² : Si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser 150 m², vous devrez passer par un architecte

Attention : Il y a des cas particuliers où le recours à l'architecte est également obligatoire.



La Feuille de Chou de Vaudrey



Parution trimestrielle n°12
Printemps - Été 2023



**Madame, Monsieur,
Chères Vaudrionnes, chers Vaudryens,**

L'année 2023 est déjà bien entamée, l'hiver est parti doucement pour laisser place à la douceur printanière.

Le soleil va reprendre ses quartiers et briller sur notre commune et notre moral avec le retour de températures agréables, nous permettant de réaliser nos projets à l'extérieur.

Déjà à l'occasion des vœux du maire, vous avez été nombreux à venir à notre rencontre pour partager un moment convivial. Vous verrez à travers les pages qui vont suivre que la reprise des activités communales et associatives nous permettra de nous retrouver à nouveau.

Du côté de la municipalité, élus et agents s'attèleront encore cette année à vous rendre la vie meilleure, plus belle, plus pratique, plus joyeuse et je les en remercie.

Pour terminer, **je vous souhaite une très bonne lecture** de ce numéro et un excellent printemps à toutes et tous.

Au plaisir de vous croiser dans les rues de Vaudrey.

Directrice de publication : Virginie PATE
Conception graphique : Bad Licked Art
Crédits photos : Virginie PATE, Adrien PATE, Marie-José MOS, Céline CHARTON

**Votre Maire
Virginie PATE**



Actualités Communales

Vote du budget

Le 23 mars, le conseil municipal a voté le compte administratif 2022 ainsi que le budget prévisionnel 2023. Concernant le bilan, malgré des travaux importants au presbytère, nous réalisons un excédent de plus de 80 955 € (sans compter presque 98 000 € de subventions restant à percevoir) grâce à de très bonnes ventes de bois l'an dernier de l'ordre de plus de 80 000 €.

Au vu de ces résultats et grâce à l'adoption d'un budget ambitieux mais rigoureux, permettant de répondre aux besoins de la commune, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux encore cette année. En 2023, la priorité des travaux sera donnée à l'isolation des combles de la Mairie ainsi que la poursuite de la réflexion sur un mode de chauffage plus économe mais adapté aux usages de ce bâtiment.

Commémoration

Cette année, nous accueillerons les communes de Bans et Souvans pour commémorer la fin de la seconde guerre mondiale le 8 Mai au monument sur la Place de l'église

Fleurissement

Le concours de fleurissement reprendra cette année ; un jury communal passera en Juin-Juillet dans le village afin de décerner plusieurs prix dont celui de plus beau balcon ou encore de la plus jolie ferme fleurie. Alors à vos outils et bonne chance à tous !

Concernant la commune, les plantations auront lieu le samedi 13 mai à partir de 8h.

Si vous souhaitez prêter main forte à l'équipe municipale et aux membres de la commission, vous êtes les bienvenus.

Rendez-vous au sous-sol de la salle des fêtes.

Nouveauté : Carte d'identité et passeport

Bonne nouvelle ! Un nouveau guichet a ouvert à la mairie Mont sous Vaudrey.

Celui-ci vous permettra de faire votre première demande ou renouveler vos pièces d'identité à proximité.

Attention l'inscription se fait sur rendez-vous avec possibilité de préinscription en ligne.

Cinéma - Écran Mobile

Le jeudi 6 juillet prochain à 22 heures, nous accueillerons une représentation de cinéma en plein air sur un écran géant.

Cette manifestation est financée par la communauté de communes.

Nous avons choisi de diffuser un film d'animation pour tout public intitulé « Le voyage de Chihiro ».

En début de soirée, la commune a décidé d'offrir le verre de l'amitié afin d'attendre la tombée de la nuit

et partager un moment de convivialité.

Cartes Jeunes

Nous continuons d'offrir les cartes jeunes à nos concitoyens âgés de 6 à 25 ans.

Pensez à les réserver !

La compagnie Divertimento prépare son festival !

Cette année encore nous avons répondu au marché public de la CCVA pour répondre à l'appel d'offre pour l'organisation du Festival des Semeurs du Val d'Amour.

Nous serons donc à Port-Lesney les 16, 17 et 18 juin pour trois jours de spectacles tout public, avec des troupes locales et nationales.

Notre directeur artistique Sylvain Lecomte va encore nous mettre des étoiles plein les yeux avec les spectacles qu'il a choisis.

L'entrée sur le site est toujours gratuite ainsi que les concerts du soir. Nous n'avons pas modifié les prix des entrées : 7€ pour les adultes et 4€ pour les 6-12 ans. Des pass seront proposés sur place (30€ les 6 places adultes et 18€ les 6 places enfants) .

Vous retrouverez toute la programmation très prochainement sur www.lessemeursduvaldamour.fr et sur nos réseaux sociaux Facebook et Instagram (Cie Divertimento).

Nous remercions la CCVA pour la confiance qu'elle nous porte et sa volonté de développer la culture sur notre territoire.

Nous avons accueilli en 2023 deux nouveaux membres, nous sommes à présent 10 membres permanents et 35 bénévoles de 15 à 74 ans. Cette équipe dynamique participe activement à la préparation, l'organisation et le bon déroulement du festival. Nous fabriquons toujours nos bancs en palette que nous peignons depuis cette année. Je les remercie chaleureusement pour leur investissement sans faille.

Dès le mois de septembre, nous allons enfin reprendre les ateliers cuisine et déco, alors suivez notre actualité.

Céline Charton, présidente de la Cie Divertimento.
Mail : contact@cie-divertimento.fr - Tél : 06.77.06.84.47



Les préparatifs du festival des Semeurs 2023.



Les infos de la CCVA

Un Atlas de la biodiversité pour le Val d'Amour

La communauté de communes se lance dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI), un outil pour mieux connaître et partager les enjeux de biodiversité avec 4 objectifs principaux : Sensibiliser les acteurs locaux et les citoyens ; mieux connaître la biodiversité et ses enjeux ; définir des actions de préservation et de valorisation et faciliter la prise en compte de ces enjeux dans les actions de la collectivité.

Un apprenti, Louis Marsaud, a été recruté pour suivre le dossier. Les habitants et acteurs du territoire pourront participer à son élaboration par exemple au travers d'animations ou d'ateliers qui seront mis en place au cours des 2 années de réalisation.

La poursuite des aides pour la rénovation énergétique des logements

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) s'est terminée début septembre 2022, mais les propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration énergétique de leurs logements pourront toujours bénéficier d'aides grâce aux aides de l'agence nationale de l'habitat (ANAH), au programme d'intérêt général (PIG) lancé par le département du Jura en janvier 2022, ainsi qu'aux permanences de SOLIHA maintenues 2 fois par mois à la maison France Services à Ounans.

Pour plus d'informations contacter Soliha Jura : 03.84.86.19.10.

France Services devient intercommunal

Une maison France Services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics (ministère de l'intérieur, ministère de la justice, les finances publiques, Pôle emploi, l'assurance maladie, l'assurance retraite, la CAF, la MSA, la Poste...).

Elle a pour rôle de faciliter l'accès des usagers aux démarches administratives du quotidien en renforçant l'offre de services sur tout le territoire, en particulier dans les territoires isolés.

La communauté de communes reprend la gestion de l'espace France Services d'Ounans afin de développer l'offre proposée. Aussi, à compter du 1er janvier 2023, vous pourrez rencontrer les agents France Services dans les locaux de la mairie à Ounans.

Ils seront là pour vous accompagner dans vos démarches (Etat civil et famille, formation, emploi, retraite, budget, santé, logement et mobilité...) mais aussi avec l'informatique et les outils numériques.

Des actions autour de l'emploi, du numérique, de la parentalité ou encore du bien vieillir seront également organisées sur les communes du territoire tout au long de l'année.

Tourisme : Explor Games®

Cet été, les touristes venus d'autres régions ont refait leur apparition ! À l'Explor Games® des baraques du 14, les touristes français hors Bourgogne Franche-Comté sont passés de 10% en 2021 à plus de 30% cette année. La saison est de nouveau réussie avec près de 1400 personnes accueillies et nous comptons sur le développement de la marque pour attirer encore de nouveaux joueurs les prochaines années ! Au programme pour l'été 2023 : deux autres Explor Games® dans le Val d'Amour, autour des thèmes du château de Vulgrenant à Pagnoz et du personnage de Jules Grévy à Mont sous Vaudrey.

On ne vous en dit pas plus pour le moment, il faudra venir les essayer !

L'inscription dans les médiathèques est devenue gratuite

En début d'année 2022, les élus ont pris la décision de rendre gratuite l'inscription dans les médiathèques.

Un acte politique important pour faciliter l'accès aux ressources disponibles à Mont sous Vaudrey et Bel

Air, avec des collections qui s'enrichissent chaque année. Une ludothèque ou encore une toute nouvelle

collection de BD sont venues enrichir les collections qui ne demandent plus qu'à être empruntées.

Rendez vous sur le site de la communauté de communes pour plus d'informations, rubrique culture.

Une rentrée périscolaire réussie

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2022, ce n'est pas moins de 463 enfants qui fréquentent les 9 accueils périscolaires du territoire, le matin avant l'école, le midi et le soir après l'école, soit près de 70% des élèves scolarisés. Autant dire que le service périscolaire est devenu un incontournable en permettant aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Château d'eau de Vaudrey

Le nouveau réservoir de Vaudrey qui alimente les communes de Bans, Mont Sous Vaudrey et Vaudrey a été mis en service le 09 mai 2022. Du haut de ses 35m et d'une capacité de 400m3, cet ouvrage permet dorénavant de garantir le stockage d'une eau de qualité et en quantité suffisante (24 à 48h d'autonomie) pour les besoins journaliers de la population et des industriels, mais également de réserve en cas d'incendie.

L'entreprise MOINGEON basée à Lacanche (21) a construit cet ouvrage et la société CARDEM de Bannans (25) s'est chargée de la démolition de l'ancien.

